

Urbanisme - Binic-Étables- sur-Mer

Mise à jour le 13 octobre
2020

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur

La commune est couverte par deux Plans Locaux d'Urbanisme approuvés le 7 mars 2014 (ancienne commune d'Étables sur Mer) et le 15 septembre 2015 (ancienne commune de Binic)

Les documents sont consultables en mairie et sur

[le site de la commune \(https://www.binic-etables-sur-mer.fr/le-plan-local-durbanisme/\)](https://www.binic-etables-sur-mer.fr/le-plan-local-durbanisme/)

ou sur le

[Géoportail de l'urbanisme \(https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/\)](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

Modification n°2 du PLU d'Étables sur mer

Par délibération 112-2022 en date du 12 mai 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé la procédure de modification n°2 du PLU d'Étables sur mer.

La modification portait sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AU "Tertre Grall" à vocation d'habitat.

L'ouverture à l'urbanisation de ce secteur permettra la création d'environ une dizaine de logements neufs, dont environ 3 logements sociaux, en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (production de 35 à 40 logements par an, dont 10 logements sociaux).

Cette modification du P.L.U. permettra également de créer des orientations d'aménagement pour ce secteur ouvert à l'urbanisation et de modifier ponctuellement le plan de zonage et le règlement pour tenir compte de l'évolution de certains dossiers ou projets.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 3 janvier 2022, 9h00, au vendredi 4 février 2022, 17h00. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont téléchargeables ci-dessous.

Modification simplifiée n°1 du PLU de Binic

Par arrêté 038-2022 en date du 9 juin 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Binic.

Le projet vise à :

- intégrer un périmètre de préservation de la diversité commerciale sur le centre-ville de Binic, visant à interdire le changement de destination de commerces vers du logement et à favoriser ainsi le maintien des locaux commerciaux dans le centre-ville ;
- permettre en zones UA et UAp le maintien de la capacité hôtelière des établissements d'hébergement touristiques en y interdisant le changement de destination des constructions à usage d'hébergement hôtelier ou touristique ;
- permettre en zones UA et UAp le maintien des établissements de bar et restaurant en y interdisant le changement de destination des constructions de la sous-destination « restauration ».

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

La mise à disposition du dossier à la population a eu lieu du **2 novembre 2022 à 9h00 au 2 décembre 2022 à 17h00**, en mairie de Binic aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Modification simplifiée n°1 du PLU d'Etables sur mer

Par arrêté 037-2022 en date du 9 juin 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU d'Etables sur mer.

Le projet vise à :

- intégrer un périmètre de préservation de la diversité commerciale sur le centre-ville d'Etables sur Mer, visant à interdire le changement de destination de commerces vers du logement et à favoriser ainsi le maintien des locaux commerciaux dans le centre-ville ;
- permettre en zones UA le maintien de la capacité hôtelière des établissements d'hébergement touristiques en y interdisant le changement de destination des constructions à usage d'hébergement hôtelier ou touristique.

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

La mise à disposition du dossier à la population a eu lieu du **2 novembre 2022 à 9h00 au 2 décembre 2022 à 17h00**, en mairie d'Etables-sur-mer aux jours et heures habituelles d'ouverture.

